



Montréal, le 8 septembre 2020

Monsieur Mathieu Lemay
Président
Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Commentaires de l'Union des municipalités du Québec – Projet de loi n° 35, Loi
visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à
favoriser la diffusion de l'information géospatiale**

Monsieur le Président,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) souhaite faire part de ses commentaires aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur le projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale (PL35).

Ce projet de loi permettra notamment de simplifier l'administration du registre foncier, de le rendre plus accessible à la population, en plus de mieux protéger les données sensibles qui s'y trouvent. Nous aimerions toutefois attirer l'attention des membres de la Commission sur deux éléments.

Emplois gouvernementaux en région

Ainsi, le projet de loi vise entre autres à compléter l'informatisation du registre foncier. Celle-ci rendra caduc le réseau alternatif des bureaux de la publicité des droits (BPD), qui reçoit actuellement les actes en format papier. Ainsi, plusieurs dizaines d'emplois seront abolis à travers toutes les régions du Québec, de manière à générer des économies de 5,6 millions de dollars par année pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Des vérifications administratives nous ont permis de nous assurer que les personnes employées par les BPD avaient déjà été réaffectées dans d'autres services gouvernementaux dans leurs régions respectives. Toutefois, dans la mesure où les réaffectations se font au profit de besoins qui auraient de toutes les façons dus être comblés, le projet de loi entraîne une perte d'emplois dans nos régions.

Dans son plan de relance économique élaboré pour faire face à la crise de la COVID-19 et publié le 4 mai 2020, l'UMQ demande au gouvernement, à la mesure 20, d'« accélérer le transfert des 5 000 emplois gouvernementaux dans les régions du Québec, par une réelle délocalisation ». Il est à noter que cette mesure découle d'un engagement pris par le

gouvernement en campagne électorale. Nous comprenons que la décentralisation ne doit pas être synonyme de bureaucratisation, mais nous ne pouvons que réitérer l'importance que les emplois gouvernementaux soient répartis sur le territoire pour que l'État québécois puisse contribuer concrètement à la vitalité de l'ensemble des régions.

Consultation des municipalités avant l'harmonisation des registres foncier et d'évaluation foncière

L'article 79 du projet de loi prévoit conférer un nouveau pouvoir réglementaire au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par l'ajout d'un paragraphe 9.2 au premier alinéa de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale. Il est intéressant de prévoir la possibilité de mettre en place un cadre harmonisé pour le partage des informations contenues au registre foncier ainsi que dans les rôles d'évaluation foncière. Il est louable de vouloir faciliter l'accès de la population aux informations qui sont publiques. Notons que la gestion du rôle d'évaluation foncière et des données municipales interpelle directement les membres de l'UMQ et, à ce titre, nous demandons à être consultés en amont de l'élaboration d'un tel projet de règlement, si le ministre choisissait de mobiliser ce pouvoir. Cette consultation nous permettrait de mieux évaluer si des impacts (par exemple, financier ou charge administrative de transition) pourraient être attendus. Elle serait, selon nous, une condition pour une harmonisation réussie des différents niveaux de gouvernement en matière informatique et administrative.

En espérant que ces commentaires seront utiles pour les membres de la Commission dans la poursuite de leurs travaux sur ce projet de loi, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de l'UMQ
et mairesse de Sainte-Julie,



Suzanne Roy